

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le 2 Avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. MENISSIER- G. VILLE - P. WEBER -F. PHILIPPON
- D. CHAURE -.- J. SOURDET - S RENAULT - B. DIOUY

Date de convocation :

26 mars 2009

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : G. VILLE

Nombre de
Conseillers 11

Excusés : P. BALOURDET – Ph. GIOVANNI -

Présents 9

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 10 Février 2009 Monsieur le Préfet l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

N° 1118

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 13 mars 2009 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal La Marne Agricole du 13 mars 2009.

Objet :

Membres
CICAF

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : F. JOANNES – R. BRANJON – D. CHAURE – JL DIOUY – J. MINON qui sont de nationalité française , jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Melle F. JOANNES – MM. R. BRANJON – D. CHAURE – JL DIOUY – J. MINON. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de neuf, la majorité requise est de cinq voix.

Ont obtenu au premier tour :

Membres titulaires :

- Melle Francine JOANNES : cinq voix
- M. Roger BRANJON : une voix
- M. Damien CHAURE : trois voix
- M. Jean-Luc DOUY : trois voix

Membres suppléants :

- Melle Francine JOANNES : deux voix
- M. Roger BRANJON : deux voix
- M. Jean-Luc DIOUY : deux voix
- M. Jacky MINON : une voix

Ont obtenu au deuxième tour :

Membres titulaires :

- M. Damien CHAURE : deux voix
- M. Jean-Luc DIOUY : trois voix
- M. Jacky MINON : une voix
- M. Gérard PANNET : trois voix

Membres suppléants :

- M. Roger BRANJON : quatre voix
- M. Jean-Luc DIOUY : deux voix
- M. Jacky MINON : deux voix
- M. Gérard PANNET : une voix

Ont obtenu au troisième tour :

Membres titulaires :

- M. Damien CHAURE : deux voix
- M. Jean-Luc DIOUY : trois voix
- M. Jacky MINON : une voix
- M. Gérard PANNET : trois voix

Membres suppléants :

- M. Roger BRANJON : quatre voix
- M. Jean-Luc DIOUY : deux voix
- M. Jacky MINON : deux voix
- M. Gérard PANNET : une voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs :

- Mlle Francine JOANNES et M. Gérard PANNET sont élus membres titulaires et M. Roger BRANJON membre suppléant.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 9 Avril 2009

Le Maire,

J. ROUSSINET.
